

ARRETE N° 2025/445

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS DU MAIRE A UN ADJOINT AU MAIRE.

Le Maire de PORTES-LES-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L. 2122-18 du *Code général des collectivités territoriales* qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des conseillers municipaux,

Vu l'élection de Monsieur Laurent PEMEANT, en qualité de cinquième Adjoint au maire, en séance du conseil municipal du 17 novembre 2025,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité, il est nécessaire de déléguer en partie ses fonctions,

Arrête :

Article 1er – Sous sa surveillance et sa responsabilité, **Monsieur Laurent PEMEANT** a délégation pour exercer les fonctions relatives **aux voiries, aux réseaux et à l'environnement** :

- travaux de voirie et réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune,
- entretien, maintenance de la voirie et de ses dépendances, des biens du domaine public et privé,
- entretien des parkings,
- création, entretien, gestion, valorisation et développement des espaces verts,
- gestion du mobilier urbain,
- toutes les attributions liées aux questions environnementales,
- pour mettre en place toutes actions de promotion de la transition écologique et énergétique
- préparation et suivi du budget relatif à l'environnement, à l'écologie,

et pour signer tous documents, actes, courriers, attestations, autorisations, liés aux fonctions énumérées ci-dessus.

Article 2 – L'arrêté n° 2020/137 donnant délégation de fonctions du maire à un adjoint au maire est abrogé.

Article 3 – Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé et transmis pour être rendu exécutoire au représentant de l'Etat ainsi qu'au Trésorier Principal.

Fait à Portes-lès-Valence, le 18 novembre 2025



Le Maire

[Signature]
Geneviève GIRARD

Notifié le :

Signature,